



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 7 décembre 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOLA Odile, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par K VERDUZIER
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENTS : CHAPUT Clément, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

Secrétaire de séance : Kevin VERDUZIER

DELIBÉRATION N°179

Rapporteur : Kevin VERDUZIER

OBJET : MISE A DISPOSITION DU STADE ET DU GYMNASSE DE NAINTRÉ POUR LA FOIRE AUX BOUDINS ET AUX SAVEURS LOCALES – CONVENTION AVEC GRAND CHATELLERAULT

Le 13 mars 2022, la municipalité organisera sa 49^{ème} foire aux boudins et aux saveurs locales.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, la commune a sollicité Grand Châtellerault pour une mise à disposition exceptionnelle du stade d'honneur Emile Andraut ainsi que du gymnase René Andraut pour y installer un poste médical avancé.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et prendra effet le 13 mars 2022 de 8h à 20h.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer la convention de mise à disposition du stade et du gymnase de Naintré telle que jointe à la présente pour la journée du 13 mars 2022.

VU l'article 3.II.3.1 des statuts de Grand Châtelleraut relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
VU la délibération n°20 du conseil communautaire du 24 septembre 2007 relative au règlement d'utilisation des équipements sportifs communautaires,

Considérant l'intérêt de la commune de disposer du stade Emile Andrault et du gymnase René Andrault pour y installer un poste médical avancé le jour de la foire aux boudins et aux saveurs locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** la convention de mise à disposition du stade Emile Andrault et du gymnase René Andrault telle que jointe à la présente pour la journée du 13 mars 2022,
- **charge** M le Maire de sa signature.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

